



DEPARTEMENT DU
PAS-DE-CALAIS
ARRONDISSEMENT DE LENS
CANTON DE CARVIN

VILLE DE LIBERCOURT
EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS ET DES DECISIONS

DELIBERATION N° 2023/78

OBJET : DÉCISION MODIFICATIVE BUDGÉTAIRE N°3

L'an deux mille vingt-trois le sept du mois de Décembre à dix-huit heures trente, les membres du conseil municipal se sont réunis en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Daniel MACIEJASZ, Maire, à la salle Simone de Beauvoir, en suite d'une convocation du 1^{er} Décembre 2023, affichée à la porte principale de la Mairie.

Etaient présents :

Daniel MACIEJASZ - Alain COTTIGNIES - Karima BOURAHLI - Daniel KANIA - Françoise LAGACHE - Patrick HELLER - Emilie BOSSEMAN - Christian CONDETTE - Maria DOS REIS - Monique CAULIER - Lydie RUSINEK - Jean-Marie DERUELLE - Véronique MORTKA - Rachid DERROUCHE - Vincent VANDEN TORREN - Corinne DUTEMPLE - Nicolas COUSSEMENT - Valérie INVERSIN - Anne-Sophie OSINSKI - Mélissa DEMERVAL - Pauline DETOURNAY - Alice MOCHEZ-HUYS - Alexis LEGRAND - Aïcha BOULOUIZ-LEMBA - Sébastien HOGUET

Etaient excusés :

Madame Mathilde BETRAMS qui a donné procuration à Madame Alice MOCHEZ-HUYS
Monsieur Rachid DERROUCHE qui est arrivé à 19h03 a donné procuration à Monsieur Daniel MACIEJASZ pour le vote des délibérations n° 2023/71 à n°2023/84
Monsieur André RUCHOT

Etaient absents :

Monsieur Bruno DESRUMAUX
Monsieur Olivier SOLON

Madame Valérie INVERSIN est élue secrétaire de séance.

Monsieur le Maire sollicite l'accord du conseil municipal pour inscrire une question supplémentaire à l'ordre du jour portant sur la réforme en matière d'admission en non-valeur des créances à faible montant

Le quorum est atteint, la séance est ouverte.

Le conseil municipal,

- Vu l'article L.1612-11 du Code Général des Collectivités Territoriales,

après avoir pris connaissance de la note de synthèse remise avec l'ordre du jour et après en avoir délibéré, **à l'unanimité**, soit **26** voix, décide d'adopter la décision modificative budgétaire n°3, comme suit :

Accusé de réception en préfecture
062-216209072-20231212-DELIB-2023-78-DE
Date de télétransmission : 12/12/2023
Date de réception préfecture : 12/12/2023

DECISION MODIFICATIVE N°3 /2023 COMMUNE

SECTION D'INVESTISSEMENT					
OPERATIONS REELLES					
275/01	Dépôts et cautionnement versés	7 500,00			
ST chap 27	Autres immo, financières	7 500,00			
21318/414	Autres bâtiments publics	20 000,00			
op 2301	Equipements sportifs de proximité	20 000,00			
TOTAL		27 500,00	TOTAL		0,00
OPERATIONS ORDRES					
			040/4912/01	Prov, dépréciation	500,00
		0,00	021	Virement	27 000,00
TOTAL			TOTAL		27 500,00
TOTAL INVESTISSEMENT		27 500,00	TOTAL INVESTISSEMENT		27 500,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT					
OPERATIONS REELLES					
6042/251	Prestations de services	12 000,00	7067/251	Redevances et droits des services	17 000,00
60612/814	Energie-électricité	20 000,00	ST chap 70	Produits des services	17 000,00
6232/024	Fête et cérémonie	19 000,00			
			7381/01	Droits d'enregistrement	-30 000,00
			ST chap 73	Impôts et taxes	-30 000,00
ST chap 011	Charges à caractère général	51 000,00	74123/01	Dotation de Solidarité Urbaine	77 000,00
			7478/64	Autres	14 500,00
			ST chap 74	Dotation	91 500,00
TOTAL		51 000,00	TOTAL		78 500,00
OPERATIONS ORDRES					
042/6817/01	Dotations provisions	500,00			
023	Virement	27 000,00			0,00
TOTAL		27 500,00	TOTAL		0,00
TOTAL FONCTIONNEMENT		78 500,00	TOTAL FONCTIONNEMENT		78 500,00
TOTAL GENERAL		106 000,00	TOTAL GENERAL		106 000,00

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois dès transmission au représentant de l'Etat et sa publication. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

La secrétaire de séance
Mme Valérie INVERSIN



Pour extrait certifié conforme,
LIBERCOURT, le ...**12 DEC. 2023**
Le Maire,
Daniel MACIEJASZ




Date de publication : 12 DEC. 2023

Accusé de réception en préfecture
062-216209072-20231212-DELIB-2023-78-DE
Date de télétransmission : 12/12/2023
Date de réception préfecture : 12/12/2023

